# EHPAD : BASCULE MATIN / APRÈS-MIDI

## RAPPEL DES RÈGLES, DES LIMITES ET DE LA POSITION DE L'UNSA-CASVP

Depuis plusieurs mois, des agents d'EHPAD sont sollicités pour des passages ponctuels du service d'après-midi au service du matin. L'UNSA-CASVP fait le point sur le cadre réglementaire, rappelle les garanties à respecter et réaffirme sa position : **ces bascules ne doivent pas devenir une solution de gestion courante, notamment pour répondre à des contraintes budgétaires.**

### Ce que prévoit le protocole CASVP

- **Jusqu'au 15 du mois précédent** : changement de cycle possible sans accord préalable, pour nécessité de service, lors de la préparation du planning.
- **Après le 15 du mois précédent** : l'accord de l'agent est requis.
- L'encadrement doit informer les agents et suivre le nombre de changements annuels afin de garantir l'équité.

### Des situations qui révèlent des dysfonctionnements

Certaines bascules sont la conséquence d'un manque d'anticipation des plannings, par exemple :

- validation de congés simultanés sur la même plage,
- absence de solutions de remplacement anticipées,
- sollicitation de l'équipe d'après-midi pour compenser en urgence.

**La continuité des soins se prépare et s'organise !**

### Les garanties de repos à respecter

- **11 h** de repos quotidien minimum
- **35 h** de repos hebdomadaire minimum
- **48 h** de travail maximum par semaine

*Sous réserve des dérogations réglementaires applicables.*

### Des motivations économiques à ne pas imposer aux agents

L'UNSA-CASVP alerte sur le fait que ces bascules sont aussi utilisées pour :

- limiter le recours à l'intérim et aux vacataires,
- réduire les coûts de fonctionnement.

**Ces économies ne peuvent pas se faire au détriment des conditions de travail et de la vie personnelle des agents.**

### La position de l'UNSA-CASVP

- Ces changements doivent rester **exceptionnels** et justifiés par une réelle nécessité **de** service.
- Les remplacements ponctuels doivent se faire prioritairement sur la base du **volontariat**.
- Le respect de la **fiche de poste et de** l'organisation habituelle des agents doit être la règle.
- Toute évolution durable (changement d'équipe) doit se faire à la demande de l'agent et selon les postes disponibles.

### Nos demandes à la hiérarchie

- Une meilleure anticipation des effectifs et des congés.
- Une organisation des plannings garantissant la continuité des soins sans désorganiser les équipes.
- La transparence sur les critères de désignation des agents concernés.
- Une répartition équitable des changements de cycle.
- La prise en compte des contraintes personnelles des agents.

## Élections professionnelles 2026

**du 3 au 10 décembre**

**Vote électronique**

**Pour faire entendre votre voix et défendre vos droits,**

**votez UNSA-CASVP.**

**UNSA-CASVP** • 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 Paris • 01 43 14 22 40 • Casvp-Syndicat-Unsa@paris.fr • **www.unsacasvp.fr**

11/11/2026